

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE
COMMISSION PERMANENTE D'URBANISME

**Rapport de la commission chargée
d'étudier le Préavis Municipal n°94/2011**

Aménagement de la Grand-Rue

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers

La commission composée de:

Messieurs	Jean-Noël	GOËL	Président
	Pierre	MAEDER	
	Louis-Claude	MASSET	
	Pierre	BECK	
	Konstantin	TURNAU	
	Philippe	ROSSET	
	Patrick	BRÉCHON	Rapporteur

s'est réunie les 26 avril et 3 mai 2011. Mme. Françoise Tecon-Hebeisen, Municipale, M. Serge Gambarasi, chef du Service technique ainsi que les représentants des mandataires, ont pris part à la première partie de la séance du 26 avril. La commission les en remercie et leur sait gré de leurs explications et de leurs réponses à ses questions.

DOCUMENTS REÇUS

- Préavis N° 94 avec annexes 1 à 4
- Lettres d'opposition
- Projet de réponses aux opposants

1. Préambule

Ce préavis fait suite au préavis N° 28 Demande de crédit d'étude pour les travaux de réfection de la Grand-Rue voté le 11 septembre 2007 par le Conseil communal.

Il vise à entériner le projet d'aménagement tel que soumis à l'enquête publique du 21 avril au 20 mai 2010 ; avec les modifications issues des réponses aux oppositions.

2 Principales modifications par rapport au projet soumis à l'enquête publique

- Revêtement des trottoirs en pierre naturelle au lieu du béton coulé et traité à l'acide.
- Abandon des plateaux surélevés en béton au profit d'une chaussée uniforme en enrobé bitumineux teinté gris avec bordures en pierre naturelle hauteur 6 cm.
- 2 passages piétons supplémentaires ont été repositionnés au droit de l'entrée du parking de la Tête Noire et du carrefour avec la rue du Temple.
- Six places de stationnement pour voitures ont été supprimées pour garantir l'accès à des garages privés et augmenter la sécurité au droit des passages piétons.

3 Oppositions

Les oppositions peuvent être listées ainsi (du plus souvent cité au moins souvent cité) :

S'oppose à(au) :

- revêtement des trottoirs en béton
- la diminution du nombre de places de stationnement
- la suppression du(des) parking(s) provisoire(s) après travaux
- la diminution du nombre de places de livraison
- la suppression et au déplacement des passages piétons
- nombre (trop élevé) de places de stationnement (ATE)
- écopoints
- la différence de niveaux entre la chaussée et les trottoirs
- l'éclairage d'ambiance (superflu)
- la suppression des feux à la hauteur de l'office du tourisme
- l'emplacement arrêt de bus « Tête Noire »
- l'emplacement et la matérialisation (inox) des bancs

Demande :

- la réalisation de Rodeo II avant le démarrage des travaux
- la réalisation de parkings souterrains à proximité de la Grand-Rue avant le démarrage des travaux
- l'établissement de constats avant travaux et la prise en charge des éventuels dégâts
- que les ancrages sur façades pour les câbles destinés aux luminaires suspendus soient disposés en limite de propriété et pas au centre de celle-ci
- que les armoires électriques soient disposées de manière discrète
- des informations quant au coût à charge des propriétaires
- le réaménagement des ruelles transversales
- le maintien de la circulation dans les 2 sens pendant les travaux
- le respect des servitudes existantes
- la livraison par les quais
- l'intégration de la sortie privée Grand-Rue 81 dans le giratoire Ouest
- la parution d'une annonce bimensuelle précisant que les commerces de Rolle sont accessibles et ouverts
- l'inversion des places de stationnement devant le restaurant Grand-Rue 39 côté Lac, avec place livraison prévue côté Jura afin de pouvoir conserver la terrasse actuelle ainsi que la possibilité de pouvoir compenser la perte de la dite terrasse durant les travaux par l'installation d'une terrasse provisoire sur les quais.
- la suppression d'une au deux places de stationnement devant le garage privé Grand-Rue 7
- la présentation d'un projet « écopoints »
- quelles sont les mesures antivibratoires prévues et les caractéristiques des revêtements
- l'introduction d'une limitation de durée à 30 min. des places de stationnement et payantes (ATE)
- que les passages piétons soient élargis (ATE)

Appréhende :

- la transmission des vibrations dues aux trottoirs en béton

Regrette :

- les comptages du trafic et parking effectués avant l'explosion démographique
- l'absence des travaux Swisscom
- l'absence de zones vertes dans la Grand-Rue
- la présence d'un écopoint à la Place des Tilleuls
- l'absence de bandes cyclables (ATE)

4 Vues de la commission

La commission a apprécié le revirement de la Municipalité quant au revêtement des trottoirs, même si le choix de la pierre naturelle va engendrer un surcoût d'environ 6% sur l'enveloppe totale du projet. La commission approuve également la suppression des plateaux surélevés en béton, le projet ainsi simplifié (chaussée 6 cm. plus bas que les trottoirs sur toute la longueur) y gagnera en quiétude.

Elle a noté, par ailleurs, que :

- les écopoints prévus à la place des Tilleuls, place de La Harpe et au parking de la Tête Noire ainsi que le mobilier urbain feront l'objet d'enquêtes publiques séparées.
- Les raccordements eaux usées/claires, eau sous pression et gaz seront à la charge de la Commune jusqu'à la façade des bâtiments, seuls les raccordements électriques feront l'objet d'une participation des propriétaires.
- La partie centrale de la Place des Tilleuls sera maintenue en gravier, plus fin et plus « stable » qu'aujourd'hui.
- Les places de stationnement seront réalisées en enrobé bitumineux teinté gris.

La commission tient à relever la qualité et la clarté du préavis. Les réponses aux oppositions qui y figurent ont convaincus la commission du bien fondé de ce projet.

C O N C L U S I O N S

En conclusion, la commission à l'unanimité de ses membres, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Vu le préavis municipal No 94 du 20 avril 2011,

Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte le principe de l'aménagement de la Grand-Rue tel que soumis à l'enquête publique du 21 avril au 20 mai 2010 ; avec les modifications issues des réponses aux oppositions.
2. Adopte les propositions de réponses aux oppositions découlant de l'enquête publique précitée, telles que présentées au point 4 du présent préavis.

Rolle, le 4 mai 2011

Pour la commission :

Le Président : Jean-Noël GOËL



Le Rapporteur : Patrick BRÉCHON

